



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**

Section spécialisée de la normalisation de la viande

Vingt-septième session
Genève, 2-4 juillet 2018**Rapport de la Section spécialisée de la normalisation
de la viande sur les travaux de sa vingt-septième session****I. Introduction**

1. M. Ian King (Australie), Président de la Section spécialisée, a présidé la session.
2. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés de la Commission économique pour l'Europe (CEE), M. Mika Vepsäläinen, a souhaité la bienvenue à la vingt-septième session aux représentants présents. Il s'est félicité de l'action dynamique de la Section, laquelle avait produit un important corpus de normes qui étaient utilisées et appliquées aux niveaux national, régional et international, et dont l'influence s'étendait dans le monde entier. Il a noté que celle-ci avait été mise en évidence au cours du colloque tenu le premier jour de la session, qui était consacré au commerce électronique et à l'utilisation d'outils électroniques dans le cadre du commerce international de la viande. Il a remercié toutes les personnes ayant contribué au colloque et a souligné que la CEE était ravie de participer à ces nouvelles avancées. Il a également mis en lumière l'important travail du Groupe des références scientifiques sur la qualité gustative, dont les nombreux participants, anciens comme nouveaux, jouaient un rôle déterminant dans la coopération avec la CEE.
3. Il a également indiqué que, depuis quelques années, de nombreux pays des régions moins développées de la CEE avaient demandé de l'aide pour le renforcement de leurs marchés de la viande et l'établissement des bases pour le commerce international. Les travaux et les compétences de pointe de la Section spécialisée leur avaient permis d'avoir accès à des documents de référence et à des supports de formation d'une grande utilité. Il fallait lever de nouveaux fonds pour financer les activités de renforcement des capacités et de formation qu'exigeait l'application des normes. Il a aussi souligné qu'il était dans l'intérêt de tous les pays que la viande commercialisée ne présente pas de danger et soit de bonne qualité, y compris celle produite dans les pays moins développés. Garantir et préserver la qualité et l'authenticité dans le commerce de la viande ne constituait pas seulement un service à l'intention des acheteurs ou des consommateurs mais était aussi indispensable pour prévenir les fraudes et autres incidents sur les marchés nationaux et internationaux. Il a ajouté que les travaux de la Section spécialisée étaient fondés sur des normes précises et sur des recommandations qui renforçaient l'application de celles-ci.



Au cours des années précédentes, la Section spécialisée s'était fixé de nouvelles missions et avait intégré de nouveaux pays. Il s'agissait d'une étape importante pour exercer une réelle influence sur un système alimentaire devant faire face aux défis de l'avenir, à savoir les changements climatiques, la croissance démographique et l'épuisement des ressources.

4. Il a remercié tous les participants d'avoir pris une part active aux travaux tout au long de l'année et soutenu les activités de formation, soulignant que cela avait permis de promouvoir dans le monde entier le programme de renforcement de la qualité et constituait une contribution essentielle au développement durable de tous les pays.

5. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a indiqué qu'il avait reçu de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)¹ l'autorisation de représenter le Kosovo et a présenté l'expert technique qui avait été désigné pour prendre part aux débats.

II. Participation

6. Des représentants des États Membres des Nations Unies suivants ont participé à la réunion : Albanie, Australie, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Serbie, Uruguay.

7. Étaient également présents les représentants des organisations internationales dont la liste suit : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Office international de la viande, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation mondiale du commerce/Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (OMC/FANDS).

8. Ont également participé les représentants des organisations invitées en qualité d'observateurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations, des universités et des groupes du secteur privé dont la liste suit : Agriculture and Food Development Authority of Ireland (Teagasc), AUS-Meat Limited, AUS-QUAL Pty, Birkenwood PT, Gira Consultants, INRA, Institut de l'Élevage, Office international de la viande (OIV) International Meat Sector (IMS), INZAR, Meat and Livestock Australia (MLA), MLA Europe, Polish Beef Association, PrimeX Connect, Texas Tech University, Université de Novi Sad.

9. Un représentant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)¹ a également pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

10. Les participants ont adopté l'ordre du jour avec quelques modifications convenues d'un commun accord.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) CEE et organes subsidiaires

11. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a indiqué que tous les organismes des Nations Unies, y compris la CEE, avaient subi d'importantes coupes dans leur budget pour 2018-2019, qui se traduisaient par des suppressions de postes et des réductions substantielles dans les montants affectés aux dépenses de fonctionnement, notamment l'impression, les voyages et les services de conseil. Il fallait en conséquence tirer plus efficacement parti des ressources disponibles. Certains manques de ressources seraient

¹ Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

comblés grâce à des fonds de projet destinés au renforcement des capacités. M. Vepsäläinen a informé les représentants du fait que le projet de la CEE consacré au renforcement des capacités, dans le cadre duquel on avait organisé des ateliers sur la viande et sur les certificats électroniques dans le commerce de la viande à Nanjing et à Tianjin (Chine), avait pris fin en décembre 2017. Les résultats obtenus avaient été très positifs. Il a également fait savoir aux délégations que la session la plus récente du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, qui s'était tenue les 3 et 4 mai 2018, avait porté sur l'examen d'une nouvelle étude relative aux obstacles réglementaires et procéduraux en Géorgie et sur le suivi de précédentes études concernant le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova.

12. Il a également indiqué qu'une cartographie institutionnelle était en cours d'élaboration à la CEE afin de cerner comment concrétiser l'engagement de la Commission en faveur de la réalisation de huit objectifs de développement durable et afin d'amplifier l'efficacité et les effets de son action. Les travaux de la CEE dans le domaine des normes agricoles visaient principalement à contribuer aux objectifs 12 (Consommation et production responsables), 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) et 8 (Travail décent et croissance économique). L'objectif 12 avait été le sujet de la conférence « Encourager l'alimentation durable », organisée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la session de novembre 2017 du Groupe de travail sur les normes de qualité des produits agricoles (WP.7). Le Président de la Section spécialisée avait communiqué des informations utiles concernant la viabilité à long terme du secteur de la viande. Il a indiqué être convaincu que les travaux de la Section spécialisée faisaient partie intégrante de l'action en faveur d'un avenir durable pour l'agriculture et qu'ils étaient un facteur du changement.

b) Autres organisations

13. Le représentant de l'Office international de la viande (OIV) a remercié la CEE de lui offrir la possibilité de participer aux importants travaux de normalisation de la viande réalisés par la Commission. Il a brièvement présenté l'OIV, indiquant qu'il s'agissait d'un organisme international à but non lucratif pour la viande rouge (viande de bœuf/veau, de porc et de mouton), qui représentait principalement des associations d'éleveurs et des associations nationales et régionales pour la promotion de la viande. Il a expliqué que l'OIV communiquait à un certain nombre d'organisations internationales, au nom du secteur privé, des informations sur les nombreuses contributions à l'action en faveur du développement durable qu'apportait le secteur de l'élevage.

14. Il a félicité le Groupe pour le colloque sur la viabilité du commerce électronique international de la viande intitulé « Sustainable international e-trade for me(a)t », dont il avait apprécié la bonne organisation et le caractère instructif. En ce qui concernait la contribution qu'apportent les travaux du groupe au développement durable, l'OIV encouragerait ce dernier à joindre son action à celles déjà engagées par d'autres organismes des Nations Unies, en particulier par la FAO, qui avait encadré des travaux multipartites pour l'élaboration de directives mondiales en vue de l'analyse des systèmes d'élevage sur l'ensemble du cycle de vie. Il a également souligné le fait que si la coopération internationale exigeait une vision à long terme et était plus difficile à entreprendre, elle demeurerait néanmoins utile et était la seule manière d'élaborer des normes internationales crédibles qui seraient largement adoptées.

V. Colloque sur la viande

15. Le premier jour de sa session de 2018, la Section spécialisée de la normalisation de la viande de la CEE a organisé un colloque sur la viabilité du commerce électronique international de la viande, intitulé « Sustainable international e-trade for me(a)t ». Ce séminaire, au cours duquel des intervenants du monde entier se sont exprimés, portait sur le commerce électronique et les certificats électroniques dans le cadre du commerce de la viande, et comprenait les exposés suivants : « Sustainable meat trade and e-solutions – the example of China's inspection and quarantine procedures of importing meat products »

(Commerce durable de la viande et solutions électroniques : l'exemple de l'inspection et des procédures de quarantaine pour l'importation de produits carnés en Chine), « Combining e-business with global standards to foster sustainable international meat trade » ; « Facilitating trade – the Dutch experience with e-certificates for meat export » (Conjuguer le commerce électronique et les normes internationales pour favoriser un commerce international durable de la viande), « Facilitating trade – the Dutch experience with e-certificates for meat export » (Faciliter le commerce : l'expérience néerlandaise dans le domaine des certificats électroniques pour l'exportation de produits carnés), « Agri-food e-standards in the international supply chain » (Normes agroalimentaires électroniques dans la chaîne d'approvisionnement internationale), « Meat-messaging – case presentation of an e-system between the United States and Australia » (MeatMessaging : présentation d'un système électronique entre les États-Unis et l'Australie) et « Making eating quality possible – harmonizing electronic data collection systems worldwide » (Parvenir à la qualité gustative : harmonisation des systèmes de collecte de données électroniques du monde entier). Tous ces exposés sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=47825>.

16. Le colloque a mis en évidence la manière dont les pays et le secteur privé développaient et mettaient en place le commerce électronique, les méthodes d'inspection électronique et les certifications électroniques pour optimiser à la fois les délais et la rentabilité et ainsi rendre plus efficaces les échanges commerciaux. Ces exemples démontrent que les outils électroniques peuvent favoriser le commerce électronique transfrontières en simplifiant les procédures. Le modèle de commerce électronique qui a été présenté a exposé une nouvelle façon d'appliquer la classification établie dans les normes internationales afin de faciliter le commerce de la viande sur des plateformes électroniques et d'adapter les normes internationales au commerce électronique. Les ressources et outils électroniques présentés au cours du colloque constituent des options efficaces pour le commerce de la viande, pour aujourd'hui comme pour demain. Ils contribuent entre autres à prévenir et à réduire le gaspillage alimentaire occasionné lorsque des produits sont retenus pour des raisons réglementaires ou administratives, mais aussi à réduire les risques de fraude.

17. La Section spécialisée a remercié l'ensemble des intervenants et des participants pour leurs excellents exposés et pour les débats qui ont suivi. Il a été décidé qu'un autre colloque serait organisé en 2019.

VI. Qualité gustative

18. Le Rapporteur pour la qualité gustative (Pologne) a présenté les travaux du Groupe des références scientifiques sur la qualité gustative ainsi que la recherche collaborative effectuée dans ce domaine au cours des quatre années précédentes. Il a exposé les propositions élaborées par le groupe de rapporteurs et le Groupe de travail dans le but d'établir des principes directeurs pour la recherche qui viendraient compléter la norme CEE-ONU pour la viande bovine, en particulier son paragraphe 5.7. Les principes directeurs visent la pleine application des normes énoncées au paragraphe 5.7 et concernent les couleurs de référence de la viande (5.7.1), les couleurs de référence du gras (5.7.2) et le persillage (5.7.3). Malgré le fait que ces règles soient établies dans la norme pour la viande bovine depuis de nombreuses années, leur application demeure limitée dans la pratique. AUS-MEAT Limited a accepté de former des parties prenantes à l'utilisation de ces normes de référence et d'accorder des certifications en dehors de l'Australie (dans le cadre d'accords contractuels). Les normes de référence seront ensuite disponibles à l'achat pour les entreprises ayant été formées.

19. En plus du système établi par AUS-MEAT pour l'évaluation du persillage, le paragraphe 5.7 devrait comprendre celui du programme Meat Standards Australia (MSA), qui est aligné sur les normes du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA). Le Rapporteur a proposé de constituer un groupe de travail technique chargé d'élaborer une méthode de conversion entre les systèmes d'évaluation. Il a en outre pris note de la demande faite par le groupe concernant l'ajout aux normes existantes de normes de référence relatives à la mesure du pH, à la hauteur au garrot, à l'ossification du squelette et à l'âge de l'animal.

20. La Section spécialisée a également noté que la fondation internationale pour la qualité gustative avait été créée en vue de faciliter les travaux effectués dans le domaine de la qualité gustative ainsi que la collecte et le stockage des données qui s’y rapportent. Cela contribuera à susciter davantage d’intérêt pour ce domaine, à faire coïncider les recherches et leur application et à simplifier la diffusion des résultats. Le Rapporteur a indiqué que les données recueillies seraient stockées dans une banque de données commune avec une composante de données partagées accessible à des fins de recherche. La fondation (International Meat Research 3D Foundation) comprend un groupe des références scientifiques et plusieurs sous-groupes qui soumettent des propositions et des recommandations au groupe des rapporteurs de la CEE.

21. La Section spécialisée a également accepté la recommandation du groupe des rapporteurs d’adopter la norme de MSA comme nouvelle méthodologie de recherche sur la qualité gustative de la viande bovine à la CEE. Les représentants de MSA mettront cette méthodologie à la disposition du secrétariat pour publication sur le site de la CEE.

22. La Section spécialisée a félicité le groupe pour l’état d’avancement de ses travaux et a adopté les propositions. La version révisée des principes directeurs pour la recherche est disponible sur le site de la CEE (<http://www.unece.org/index.php?id=47825>) comme document d’après-session. Elle sera soumise au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2018.

VII. Révision des normes

a) Viande d’oie

23. La Section spécialisée a examiné les observations soumises par la Serbie, les modifications proposées par la réunion des rapporteurs en 2017 et les propositions de la délégation française. Les représentants de la Chine et de la France, qui avaient participé aux travaux sur les normes pour la viande d’oie en qualité de rapporteurs, ont exprimé leur regret de ne pas avoir pu assister à la réunion.

24. Au cours de l’examen des modifications proposées, plusieurs représentants ont noté que même si le terme « rapidement » figurant au paragraphe 3.4, utilisé dans la pratique professionnelle, ne correspondait pas à une valeur temporelle précise, il était utile de le conserver dans les normes. Une erreur rédactionnelle serait rectifiée par le secrétariat dans le texte en anglais. Il avait été convenu de faire passer le seuil inférieur de température de -1,5 °C à -2 °C à des fins d’harmonisation avec les normes pour la viande de canard. Les observations de la France concernant les paragraphes 3.5.3 (Méthodes de production) et 3.5.6 (Système de refroidissement) ont été prises en compte. La Section spécialisée a estimé que cette question était traitée dans le paragraphe 1.2 (Portée) et par la mention d’un accord entre l’acheteur et le vendeur figurant dans l’introduction des paragraphes 3.5.3 et 3.5.6. La proposition visant à fixer un âge minimal à l’abattage des oies (en libre parcours) n’a pas été acceptée, étant donné qu’un âge minimal n’avait pas non plus été fixé dans les normes pour la viande de canard. En réponse à la Serbie, il a été expliqué que la condition énoncée sous la mention « Qualité supérieure » (par. 3.5.3) était formulée de manière générale et comprenait les divers régimes alimentaires utilisés dans différents pays en vue de produire de la viande d’oie de qualité supérieure.

25. Étant donné que certaines observations nécessitaient plus de consultations et des retours d’information, la Section spécialisée a demandé au secrétariat de rassembler toutes les propositions en suspens dans un document d’après-session révisé à soumettre au moyen d’une procédure d’approbation intersessions avant la fin du mois de juillet 2018.

b) Viande porcine

26. La Section spécialisée a examiné les propositions formulées par la France (INF 1). S’agissant de la première proposition concernant l’inclusion des « porcs mâles non castrés » dans la catégorie 1 (par. 3.5.2), il a été estimé que ceux-ci étaient déjà compris

dans la catégorie 8. La deuxième proposition a été acceptée et la catégorie 2, modifiée pour lire « Plein air partiel ». La troisième proposition également a été acceptée et les mentions « Pour les pays mesurant l'épaisseur du gras » et « Pour les pays mesurant la teneur en viande maigre » ont été ajoutées, respectivement aux paragraphes 3.6 et 3.7.2. La Section spécialisée a accepté la proposition de la Pologne visant à retirer les notes sous le tableau au paragraphe 3.7.2.

27. Elle a décidé de soumettre les modifications au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2018.

c) Viande ovine

28. La Section spécialisée a pris note des observations formulées par la France et le Kosovo (MINUK). Elle a accepté d'examiner la proposition du Kosovo (MINUK) à la session suivante, lorsque l'Australie aurait fourni des images de dentition. La proposition visant à modifier le produit 5020 n'a pas été acceptée, étant donné que le nombre de vertèbres avait été ajouté à la liste des points à préciser.

29. Il a également été décidé d'examiner et de mettre à jour la version française de la norme ainsi que d'y ajouter les images pertinentes. Suite à la proposition qui a été faite, la catégorie 7 du paragraphe 3.5.2 (Bélier) a été modifiée pour lire « Ovin mâle adulte non castré ayant plus d'une incisive de seconde dentition ». Les produits 4900, 4860 et 5109 seraient vérifiés avec la version anglaise en regard. Le produit 4480 a été estimé correct. Le paragraphe 3.6.1 n'a pas été modifié.

30. La Section spécialisée a décidé de soumettre les modifications convenues au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2018.

d) Viande de lapin

31. Le secrétariat n'a reçu aucune observation concernant cette norme pendant deux années consécutives. Il a donc décidé d'en reporter l'examen à une date ultérieure.

VIII. Études de cas sur l'utilisation des normes

32. À sa session de novembre 2017, la Section spécialisée avait demandé aux délégations de présenter des études de cas sur l'utilisation des normes. Certaines délégations présentes (Australie et Uruguay) ont indiqué qu'elles choisissaient d'utiliser certaines normes pour l'exportation. Il été demandé aux délégations d'envoyer plus d'informations au secrétariat avant le 30 octobre 2018. D'autres études de cas seraient communiquées par le secteur privé.

IX. Objectifs de développement durable des Nations Unies et Section spécialisée de la normalisation de la viande

33. La Section spécialisée a engagé une analyse des liens existant entre ses travaux et les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les aspects suivants : corrélation avec le rôle économique du secteur de la viande ; réduction des effets sur l'environnement et meilleure utilisation des ressources ; utilisation des produits à des fins alimentaires et autres ; production de protéines nobles à partir de ressources qui, sans cela, seraient inutilisées (herbage) ; et normalisation par la Section spécialisée de sous-produits destinés à la consommation et à une transformation plus poussée. Les délégations ont appelé l'attention sur la nécessité que des recherches objectives et des études scientifiques soient menées pour évaluer les effets de l'élevage sur l'environnement. Cette question a également été soulignée par le représentant de l'OIV, qui a insisté sur la nécessité de prendre en considération les travaux de la FAO dans le domaine de la viabilité à long terme et de l'analyse des systèmes d'élevage sur l'ensemble du cycle de vie.

34. Les délégations ont également évoqué l'élaboration, dans les pays, de cadres nationaux de développement durable, et la nécessité de déterminer dans quelle mesure ils reprennent certains aspects des normes. De même, il était important d'examiner les effets négatifs potentiels de l'aviculture, par exemple, ou encore ceux des nouveaux produits carnés industriels (production de protéines artificielles).

35. La Section spécialisée a décidé d'établir un document traitant de ces questions pour examen à sa prochaine session, en 2019.

X. Travaux futurs

36. La Section spécialisée a examiné les possibles orientations de ses travaux futurs et a insisté sur la nécessité de collaborer étroitement avec l'OIV, le GS-1 et d'autres partenaires. Il a été décidé d'organiser un autre colloque ou atelier en 2019 (portant par exemple sur l'uniformisation de l'élaboration de normes (normes privées) et la viabilité à long terme, sur la qualité et l'authenticité de l'alimentation ou sur les fraudes alimentaires et la traçabilité de la viande). Il a également été décidé d'étudier la possibilité de tenir le colloque/l'atelier avant le Congrès international des sciences et technologies de la viande (ICoMST) de 2019 (Berlin).

37. Les futurs points de l'ordre du jour de 2019 comprendraient :

- L'étude de la possibilité d'élaborer des normes de qualité pour la chair de poisson (portée à définir), l'aquaculture et la mer (Rapporteur : Serbie et autres délégations) ;
- L'étude de la possibilité d'harmoniser les codes de découpe de la CEE avec les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) (soutenue par la Chine) ;
- La collecte d'informations relatives à l'application et à l'utilisation des normes dans le monde entier ;
- La qualité gustative (Rapporteur : Pologne) ;
- La norme pour la viande ovine (question coordonnée par l'Australie) – dentition.

XI. Questions diverses

38. Les délégations ont été informés que le Congrès international des sciences et technologies de la viande (ICoMST) de 2019 aurait lieu à Berlin du 4 au 9 août 2019.

XII. Élection du Bureau

39. La Section spécialisée a élu M. Ian King (Australie) Président et M. Mark Lobstein (États-Unis) Vice-Président. Elle a remercié le Vice-Président sortant, M. Bucky Gwartney (États-Unis) pour les nombreuses années durant lesquelles il a assuré les fonctions de représentant, pour son action en tant que Vice-Président et pour son concours très apprécié aux activités de la Section spécialisée et aux manifestations organisées.

XIII. Adoption du rapport

40. La Section spécialisée a adopté le rapport sur sa vingt-septième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2018/2). La prochaine session est provisoirement fixée du 9 au 11 septembre 2019, à Genève. La date et le lieu d'autres manifestations seront communiqués en temps utile.